



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 18 juin 2024

Délibération n° 2024-093

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/06/2024.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle - BESSIERE Jean-Pierre - DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre - SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry — VIDAL Isabelle - MARINOT Patrice - LAVERGNE Cécile - DARMON Alexandre - PASLIN Audrey

Absents excusés : M. VENANT Frédéric (pouvoir Mme Stéphanie SEGUINOT)

Secrétaire de séance : Mme Cécile LAVERGNE

Finances locales – Subventions attribuées aux associations

Demande de subvention 2024 de l'association « Un hôpital pour les enfants »

Madame le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur cette demande.

Cette association n'a pas précisé de montant ni de projet particulier.

Le conseil municipal DÉCIDE par 12 voix POUR :

- d'Accorder une subvention d'une valeur de 50 euros à l'association « Un hôpital pour les enfants ».

Publication dématérialisée du
Le Maire, Gwennaëlle PROST

2 5 JUIN 2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE

Sous le n° 017-211703111-20240618-2024_093DE

Reçu le **2 5 JUIN 2024**

